

Devenez ingénieur en alimentation par la voie de l'apprentissage !



Les apprentis préparent le même diplôme, reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs, que les autres étudiants. Ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et l'école (rythme mensuel : 60 % entreprise / 40 % école).

Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de droits de scolarité
- Statut salarié donc comptabilisation des années travaillées
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande
- Accompagnement personnalisé pour la recherche d'entreprise, via notre partenariat avec l'IFRIA Ouest
- Accompagnement individualisé sur les 3 ans par un tuteur de l'école et un tuteur IFRIA
- Campus dynamique situé au cœur du 1^{er} bassin agricole et agroalimentaire d'Europe

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS

"L'entreprise compte sur moi ; je me sens davantage investi et motivé dans ma formation."

"L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage."

"J'apprécie de contribuer, sur un poste à part entière, aux différentes phases d'un projet."

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- + Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- + Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ; 20 places pour l'agroalimentaire
- + Avoir obtenu le diplôme requis (BTSA, BTA, DUT, Licence Pro)
- + Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est uniquement calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année de formation et du coût du SMIC (20 967 € brut annuel au 1^{er} mai 2023).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1 ^{re} année	43 %	751	53 %	926	100 %	1 747,2 € minimum
2 ^e année	51 %	891	61 %	1 066	100 %	1 747,2 € minimum
3 ^e année	67 %	1 171	78 %	1 363	100 %	1 747,2 € minimum

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

- Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785
- Une langue vivante 2 en plus de l'anglais

QUELLE ENTREPRISE ?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- des projets intéressants,
- des contacts à l'étranger.

AGROALIMENTAIRE

Entreprise fabricant des produits alimentaires PME ou grands groupes locaux, nationaux ou internationaux

LES DATES CLÉS

DÉC. > JANV.

Inscription au concours national AgroVéto / voie apprentissage
+ d'info sur :
concours-agro-veto.net

MARS

Épreuves écrites

AVRIL

Oraux de sélection à l'école

JUIN > AOÛT

Signature des contrats d'apprentissage

VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT2, BUT3,
Licence Pro

Concours national
Apprentissage sur
dossier, épreuves
et entretien

Alimentation :
20 places

Année L3 · statut Apprenti
Année M1 · statut Apprenti
Année M2 · statut Apprenti

Diplôme d'ingénieur
Institut Agro Rennes-Angers
Spécialité
alimentation

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

- Sciences de l'Alimentation et Management des Entreprises (R&D, Production, sécurité alimentaire et environnementale, Science et transformation laitières, Marketing, management, agroalimentaire)
- Science des données

QUELS MÉTIERS ?

Responsable production, responsable QHSE, chef de projet, responsable marketing produit, responsable logistique, chef de projet ingénierie, acheteur, consultant...

CONTACT